



Le Président

Madame Sabrina SEBAIHI
Députée des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126 rue de l'Université,
75355 Paris

Ref : DL / SK / PH / 374

Paris, 19 juillet 2023

Madame la Députée,

Le 2 juin dernier, vous avez déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à « l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du monde sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public ». Le 14 juin, la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a constaté que les conditions étaient requises pour la création de cette commission d'enquête ouvrant ainsi la voie aux travaux dont vous êtes la rapporteure.

Nous nous réjouissons de votre intérêt pour le mouvement sportif et son modèle fédéral. Le mouvement sportif, ce sont 3,5 millions de bénévoles, de toutes les générations, qui s'engagent au quotidien dans près de 160 000 clubs, permettant ainsi à 17 millions de licenciés dans tous les territoires d'accéder à une activité sportive encadrée et financièrement bien plus accessible que celle proposée par le secteur sportif marchand.

L'impact sociétal du mouvement sportif ne se limite pas uniquement à la pratique sportive, nous agissons en matière de santé et de lutte contre la sédentarité, en matière d'éducation, en matière de lutte contre le racisme et toutes les formes de violences et de discriminations, ou encore en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. Les récentes émeutes qui ont émaillées nos quartiers nous rappellent également le formidable atout que représente le sport fédéré pour « faire nation » dans une démarche d'inclusion sociale et d'insertion par le sport. Devons-nous également insister sur le fait que le sport fédéré est le troisième lieu d'éducation après la famille et l'école et que nous sommes conscients de la responsabilité que cela incombe ? Nous apportons toute notre contribution et accompagnons du mieux possible nos acteurs de terrain sur l'ensemble de ces thématiques sociales et sociétales, tout en ayant bien à l'esprit qu'à l'instar de toutes les institutions, nous ne sommes pas un îlot préservé des dérives sociétales et que nous devons poursuivre nos efforts avec l'appui des autorités publiques et des associations spécialisées.

Nous n'occultons en rien les difficultés que traversent certaines fédérations et nous travaillons dans une démarche collective à des améliorations continues. Depuis plusieurs années, le monde sportif fédéré transforme également en profondeur sa gouvernance afin de répondre aux exigences impérieuses de d'éthique, de transparence, de démocratie et de parité :

- Il s'attaque fermement, avec lucidité et détermination, au fléau des violences et notamment des violences sexuelles et cherche en permanence des améliorations aux dispositifs existants pour mieux prévenir, contrôler et sanctionner. Des plans d'actions sont mis en place au sein

des fédérations et, pour la première fois au sein du CNOSF, une commission dédiée à ces questions a été créée pour les accompagner et des Assises internationales ont été organisées à la Maison du sport français, en complémentarité des Conventions nationales de lutte contre les violences sexuelles pilotées par le ministère en charge des Sports.

- Depuis plus d'un an, les fédérations se sont engagées dans un travail structurant pour mettre en adéquation leurs statuts aux nouvelles obligations de la loi du 2 mars 2022. Cette loi, à laquelle le mouvement sportif a grandement contribué, porte des dispositions essentielles, que ce soit, par exemple, sur la parité au sein des instances dirigeantes, sur la vie démocratique avec le vote direct des clubs ou encore concernant le renouvellement des dirigeants avec la limitation à trois mandats pour les président(e)s. Sans attendre la mise en œuvre de ces dispositions en 2024, la vitalité démocratique du mouvement sportif s'est exprimée durant les précédentes élections en 2020-2021 lors desquelles plus de la moitié des fédérations ont élu un nouveau ou une nouvelle président(e).

Le CNOSF et l'ensemble de ses 110 membres ont toujours été au rendez-vous pour accompagner les réflexions des responsables politiques en faveur d'un renforcement de son modèle. C'est dans cette logique que nous avons d'ailleurs travaillé, ces derniers mois, à une contribution aux travaux du Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, lancé par Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et co-présidé par Marie-George Buffet et Stéphane Diagana. Ces travaux portent à la fois sur le renforcement de l'éthique, de la démocratie et de la protection des pratiquants et l'objectif partagé est que nous puissions aller encore plus loin et renforcer le cadre législatif, réglementaire et statutaire s'appliquant aux fédérations sportives. Nous ne manquerons pas de vous transmettre les recommandations élaborées au nom du mouvement sportif.

Ainsi, si nous nous réjouissons que la représentation nationale souhaite travailler à l'amélioration et au renforcement du modèle fédéral, la démarche que vous portez au travers de cette commission d'enquête nous interpelle. Si nous n'occultons en rien les difficultés que traversent certaines fédérations, nous nous étonnons de la teneur de l'exposé des motifs de la proposition de résolution, caricatural et inutilement blessant, notamment dans la description que vous faites du mouvement sportif fédéré dans son ensemble comme un « *milieu terriblement opaque* ».

En effet, comment peut-on qualifier d'opaques des fédérations qui transmettent, en toute transparence, leurs comptes financiers au ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ? Comment peut-on qualifier d'opaques des fédérations qui régulièrement font l'objet d'audit de la part de leur ministère de contrôle, de la part de la Cour des Comptes ou encore de la part de l'Agence française Anticorruption et qui ont, par ailleurs, mis en place des dispositifs internes, en particulier des comités d'éthique indépendants conformément aux dispositions législatives applicables ? Comment peut-on qualifier d'opaques des fédérations qui ont un souci permanent de transparence et d'échanges avec les élus de la Nation, et nous en voulons pour preuve les très nombreuses auditions organisées par le Parlement auxquelles nous participons systématiquement ?

Les propos de cet exposé des motifs sont le fruit de représentations caricaturales qui ne reflètent en rien le quotidien de nos dirigeants fédéraux et de nos associations sportives. Ils nous interrogent d'autant plus que la création de cette commission d'enquête intervient à moins de 400 jours de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et alors que toutes les fédérations sont pleinement mobilisées pour la réussite sportive et organisationnelle de cet événement planétaire mais aussi de son Héritage qui doit faire de la France une Nation plus sportive et renforcer la place du sport dans le quotidien de nos compatriotes.

Par la création de cette commission d'enquête, son calendrier à un an des Jeux de Paris 2024 et la teneur de son exposé des motifs, nous nous interrogeons sur les objectifs que vous recherchez, sur les finalités exactes de cette mission. Quel modèle sportif souhaitez-vous promouvoir pour notre Nation ? Au travers de ces accusations outrancières, c'est un nouveau coup que vous portez au modèle sportif associatif français. Nous ne pouvons, pour notre part, nous résoudre à l'affaiblissement de ce modèle, au profit d'un modèle sportif marchand et lucratif, et nous souhaitons pouvoir vous démontrer par

l'exemple tout ce qui est fait de positif et d'utile pour la société, par nos fédérations, nos dirigeants et nos acteurs de terrain.

Aussi, dans un souci de transparence et de dialogue entre les élus de la République et les élus du mouvement sportif, nous nous tenons à votre disposition et aurons l'occasion d'illustrer ces éléments lors de l'audition du CNOSF que vous ne manquerez pas de programmer dans le cadre du cycle de vos auditions. Sachez que les portes de nos fédérations sont également ouvertes pour vous accueillir à vivre de manière concrète le quotidien d'une fédération. Nous sommes très attachés au débat, à l'obligation de rendre compte mais également d'être force de propositions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes salutations respectueuses.



David L'appartient
Membre du CIO

Copie :

Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale

Madame Béatrice Bellamy, députée et présidente de la commission d'enquête parlementaire relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du monde sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public

Mesdames et Messieurs les députés membres de la commission d'enquête parlementaire

Madame Elisabeth Borne, Première ministre

Madame Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Monsieur Franck Riester, ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des Relations avec le Parlement

Mesdames et Messieurs les Administrateurs du CNOSF

Mesdames et Messieurs les Membres du CNOSF